

PROCES VERBAL

Conseil municipal du lundi 22 septembre 2026

Date de la convocation : 16/09/2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX ET LE 22 septembre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

Présents : Jérôme CASIMIR, maire, , Sophie BARTHELEMY, Marie-Christine CABAL, Christophe CABRITA, Maxime CAMA, Eliane CROS-GIRARD, Richard FERNANDEZ, Anaïs GALONNIER, Anaïs LAUQUE, Adrien PAOLI, Cécile MARIES, Benoît MARQUES, Annabelle REYNES, Guy ANZANELLO.

Absents : Dominique GERARD

Secrétaire de séance : Eliane CROS-GIRARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2026
- Démission et installation d'un nouveau membre au sein du conseil municipal
- Modification de l'article 27 du règlement intérieur du conseil municipal
- DM modificative n°1 du budget communal
- Mise en place du portail famille
- Mise en place d'encart publicitaire sur la gazette
- Tarification des encarts publicitaires sur la gazette
- Mise en place d'une application permettant l'accès aux informations communales
- Mise en place d'une application permettant la gestion des salles communales
- Questions diverses

• Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2026

- Monsieur Le maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 8 juillet 2026.
- M. MARQUES fait part à l'assemblée que son nom présente à plusieurs endroits des fautes d'écriture. Monsieur le Maire lui dit faire le nécessaire sur la correction du procès verbal.
- Le compte rendu est mis au vote et a été approuvé à l'unanimité.

- **Prise d'acte de démission et installation d'un nouveau membre**
 - Démission de M. Laurent Cardaillac du Conseil municipal.
 - Installation automatique de M. Maxime Camas (suivant de liste) et bienvenue formulée.
 - Point donné "pour information", sans vote.
 - Il a été demandé à Monsieur Le Maire où en était la démission de M. GERARD de ses fonctions. Monsieur Le Maire répond en disant que les démarches préfectorales sont en cours et que l'accusé de réception attendu. De plus il rajoute que si pas de retour, une relance au bout d'un mois sera faite.

- **Règlement intérieur – modification de l'article 27**
 - Rappel : délibération du 8 juillet 2026 rejetée par Monsieur le Préfet le 5 août (article 27 non conforme).
 - Conformisation demandée suite à l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprimant le compte rendu des séances.
 - Nouvelle rédaction : affichage en mairie et publication sur le site communal, sous 8 jours, de la liste des délibérations.
 - Le nouveau règlement intérieur est mis au vote et adopté à l'unanimité.

- **Décision modificative n°1 – Budget communal**
 - Correction d'écriture comptable: dépense et recette de 500€ pour intégration de travaux terminés.
 - Erreur matérielle d'excédent d'investissement reporté rectifiée, résultant en un gain d'environ 49 000€ pour la commune.
 - Affectation de ces fonds au chapitre 21 (climatisation école et cantine).
 - Devis reçus pour la climatisation : 27 000€ (école) et 18 000€ (cantine). Un delta de 4 313,28€ est inscrit pour d'autres bâtiments, potentiellement pour des films solaires à la maternelle (~1 800€).
 - Ajustement des crédits de personnel (chapitre 012) : +15 000€ pour des remplacements, compensés par un remboursement d'assurance.
 - Monsieur Le Maire propose au vote cette décision modificative du budget communal. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

- **Un débat autour des équipements de rafraîchissement/chauffage a eu lieu**
 - Monsieur Le Maire rappelle qu'un projet de climatisation visant à rafraîchir l'école en été et remplacer le chauffage au gaz en hiver était en cours et que des devis complémentaires sont attendus. Il rappelle au conseil municipal que des subventions (Fonds vert, aide EDF) pourront être mobilisés.
 - Mme REYNES et Mme MOLINIE ont débattu sur la pertinence d'investir sur des solutions comme les ventilateurs sur pied (200€/unité) ou des brasseurs d'airs. Mme REYNES pense opportun de se saisir de la subventions d'EDF pour l'achat de brasseurs d'airs et de les installer dans les classes. Mme MOLINIE rappelle qu'il n'est pas pertinent de réaliser ce genre d'achat de par le fait que des devis pour équiper complètement le groupe scolaire en

climatisation réversible sont en cours et que l'utilité de ce système (brasseurs d'airs) n'est pas probant car plusieurs par classes seraient nécessaires augmentant substantiellement l'investissement sans compter que l'employé municipal n'est pas habilité à de tel travaux d'installation électriques, ce qui rajouterait une pose et donc un coût complémentaire non négligeable rendant la subventions EDF largement pas suffisantes à ces installations. Enfin, Monsieur Le Maire rajoute que déjà 5 climatiseurs portables ou mobiles ont été installés dans les classes l'an passé permettant de patienter jusqu'à l'installation de la climatisation.

- **Mise en place d'un logiciel "Portail Famille"**

- Monsieur Le Maire propose le logiciel de Berger-Levrault et son offre BL FAMILLE qui permettra la gestion en ligne des réservations (cantine, centre de loisirs) et la transmission de documents par les familles.
- Objectif : gain de temps pour le secrétariat et simplification de la gestion des paiements, qui seront gérés par le Trésor Public.
- Coûts : 2840€ HT/an (incluant un surcoût de 500€ supplémentaire au regard de ce que la commune possède déjà pour le portail) et 1010€ pour la formation.
- Déploiement prévu début novembre 2026 au retour des vacances de Toussain. La proposition a été mise au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Encarts publicitaires dans la gazette municipale**

- La proposition d'insérer des encarts publicitaires pour les entreprises locales a été faite par Monsieur Le Maire. Il explique que rien n'existe de tel, à ce jour et que la recte obtenue permettra le financement de la rédaction de notre gazette. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

- **Encarts publicitaires dans la gazette municipale Tarification**

- La tarification pour trois parutions a été votée : 200€ pour un quart de page, 300€ pour une demi-page. La mise en place est effective dès la prochaine édition.

- **Adoption de l'application "Panneau Pocket"**

- Pour améliorer la communication, Monsieur Le Maire propose de se saisir de l'application Panneau Pocket. Elle permettra d'envoyer des alertes et actualités, et sera liée à un futur site internet pour les signalements citoyens.
- Coûts : 180€/an (base), +100€ (extension), et 450€ pour la création future du site.
- La proposition a été adoptée à l'unanimité.

- **Simplification de la gestion des salles communales**

- Monsieur Le Maire propose d'adopter un outil "Espace sur Demande", il s'agit d'un site de l'État pour gérer les pré-réservations de salles, le matériel et les paiements. Les usagers pourraient s'identifier via FranceConnect. Il informe le conseil municipal que si cet outil est adopté, une présentation de celui-ci se fera lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Ce Système de réservation et de paiement en ligne pour la salle communale renvoi sur une plateforme gouvernementale qui génère conventions et gère les paiements, ce qui est crucial car les chèques ne seront plus acceptés à partir du 1er septembre 2027. Il est donc important que la mairie se dote d'un système autre et en adéquation avec la réglementation en vigueur.
- Le principe de la mise en place de ce système a été approuvé à l'unanimité.

- **Informations diverses**

- **Élections sénatoriales (28/09/2026)** : Rappel de l'obligation de vote (amende de 100€).
- **Congrès des maires du Tarn (29/09/2026)** : Inscriptions possibles via le maire.
- **Réunion avec le personnel (06/10/2026)** : Point de rentrée.
- **Imprimantes** : Nouveau prestataire installé, économie de 500€/trimestre.
- **Véhicules abandonnés** : Un camion blanc sera enlevé aux frais de la commune (jusqu'à 350€), avec une possible indemnisation préfectorale à vérifier. Le propriétaire d'un camping-car gênant sera contacté.
- **Problèmes de ronces** : Des ronces gênant la visibilité (Chemin de clarefont et route de Mouzieys) et dépassant chez une habitante (21 impasse d'Ondesque) ont été signalées et seront traitées.
- **Chemins de randonnée** : Une réunion est à prévoir pour faire le point sur le balisage.
- **Dossier CAF et MAM** : Une bonification de 8 000€ a été validée. La validité juridique des appels d'offres précédents (120 jours) est en cours de vérification.

Monsieur Le maire clôture la séance du 22 septembre 2026 du conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2026.**

- Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la rédaction du procès-verbal de ladite séance.

 Réservation salles communales.docx

 Portail Famille.docx

 Panneau Pocket.docx

 FREJAIROLLES DM1_2026.doc

 Encarts publicitaires délibération.docx

 Demission et installation.docx

 8-1reglement interieur du conseil m

 Tarif Encarts publicitaires.docx